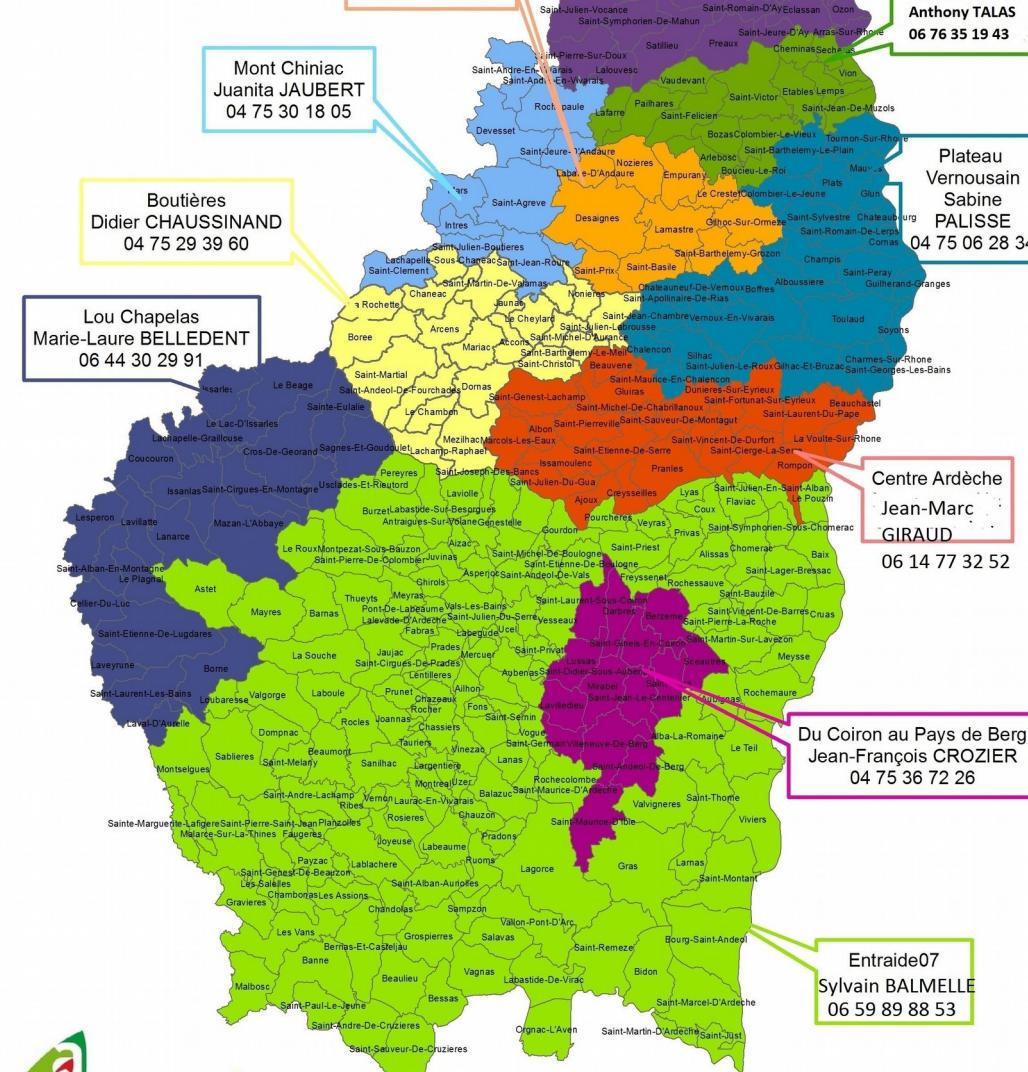


Localisation des Services de Remplacement

Coordonnées des Présidents Septembre 2020



Siège social : 4 Avenue de l'Europe Unie
B.P. 114 - 07001 PRIVAS Cedex -
contact : Tél. 04 75 20 28 56 (les ap-midi)
mail : ardeche@servicederemplacement.fr



0

10

20 km



ardèche
LE DÉPARTEMENT

Source des données : IGN - BD CARTO® / CA07
Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche - Arcview - avril 2017



service
de remplacement

S'engager - consolider - cultiver

Ardèche

REPLACEMENT EN AGRICULTURE

TEMPS LIBRE – VACANCES
ACCIDENT – MALADIE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
MANDAT PROFESSIONNEL ou SYNDICAL – FORMATION
MATERNITE – PATERNITE

→ pour tout renseignement sur le remplacement :

Service de Remplacement Ardèche
4, avenue de l'Europe Unie – BP114 – 07 001 PRIVAS Cedex
04 75 20 28 56 (les après-midi-sauf mercredi)
ardeche@servicederemplacement.fr - www.servicederemplacement.fr

Présidente : Sabine PALISSE

Animatrice : Cécile LALAQUE / Gestionnaire RH : Alexandra MAISTRE
Assistante : Edith OLLIER



ardèche
LE DÉPARTEMENT

Avec la participation de :
des Services de Remplacement locaux et :



LES SERVICES DE REMPLACEMENT...

... des outils de territoire, de proximité au service des agricultrices, des agriculteurs et de leurs familles, pour assurer la pérennité des exploitations dans les différents moments de la vie...

Qu'est-ce qu'un service de remplacement ?

C'est un "Groupement d'employeurs à vocation de remplacement" **créé et géré localement par des agricultrices et des agriculteurs bénévoles.**

C'est la seule structure habilitée à faire du remplacement.

Cette reconnaissance et ce statut lui confèrent certaines obligations :

- le service de remplacement doit disposer d'une zone géographique d'intervention bien déterminée ;
- ses salariés n'interviennent que chez des adhérents et dans la zone reconnue.

Service de Remplacement Ardèche

Fédération départementale – Association loi 1901

- définit et met en œuvre en partenariat avec les organisations et structures départementales, la politique du remplacement en Ardèche ;
- accompagne les services de remplacement ardéchois afin d'assurer pérennité et qualité du service rendu.

Service de Remplacement Ardèche diffuse des informations sur le remplacement, organise des formations pour les bénévoles et les salariés, et favorise l'harmonisation des pratiques, chaque Service de Remplacement conservant sa spécificité, son histoire et ses conditions propres.

ETRE REMPLACE-EE...

Il existe aujourd'hui 10 Services de Remplacement répartis sur tout le territoire, employant plus de 24 ETP (équivalent temps plein) par an, auxquels tout-e agriculteur-trice- peut demander à adhérer.

Un-e agriculteur-trice- adhère au Service de sa zone géographique.

L'adhésion se fait en début d'année, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale.

Outre le paiement d'une cotisation annuelle, cette adhésion implique l'acceptation et le respect de statuts et d'un règlement intérieur précis, fixant les conditions et les modalités du remplacement motif par motif.

Les adhérents-tes- peuvent se faire remplacer pour différents motifs tels que l'accident, la maladie, et aussi le temps libre, la maternité, la paternité ou encore les actions de développement agricole et rural, le mandat professionnel ou syndical, la formation.

Le Service de Remplacement assure le recrutement et la gestion du personnel, il sollicite des aides publiques pour diminuer le coût restant à la charge de l'adhérent : *État, Département, MSA...*

Pour tout renseignement : contactez Service de Remplacement Ardèche

Pour un contact avancé, sur une zone précise avec un Service de Remplacement en particulier : contactez directement le-la- Président-e du Service de Remplacement concerné (*voir localisation et coordonnées sur la carte ci-après*).